

> Entretien avec

Pierre Vinard

Inspecteur général de l'Éducation nationale,
groupe économie et gestion



© Pierre Vinard

BTS Gestion des transports et logistique associée

Le nouveau BTS GTLA renforce les compétences en gestion de son titulaire. Il conduit vers des métiers variés et captivants dans un univers professionnel en pleine mutation. Une formation totalement en phase avec les évolutions technologiques majeures du transport et de la logistique.

Qu'est-ce qui a motivé, sur le fond, la rénovation de cette formation ?

La rénovation du BTS GTLA, qui sera mise en place à la rentrée 2019 pour une première session en 2021, poursuit deux objectifs :

> adapter l'organisation du référentiel à la logique dite « des blocs de compétences », c'est-à-dire proposer une parfaite correspondance entre groupes d'activités du référentiel d'activités professionnelles (RAP), groupes de compétences du référentiel de certification et épreuves ;

> renforcer les compétences en gestion d'entreprise, afin de permettre aux titulaires de ce diplôme de bénéficier de la dispense de l'attestation de capacité de transport¹, indispensable pour la création ou la reprise d'une entreprise de transport. Ce dernier point est essentiel. La dispense de l'attestation de capacité de transport est un élément très attractif de ce diplôme, en particulier pour des jeunes issus du milieu du transport. L'examen permettant de délivrer l'attestation de capacité de transport est en effet un examen exigeant, organisé par le ministère des Transports. Dans le précédent référentiel, les compétences en gestion étaient présentes, mais elles étaient peu mises en œuvre dans le cadre des stages en entreprise, et donc peu évaluées. Les professionnels qui participaient à nos examens le regrettaient, certains mettant même en cause la légitimité de cette dispense accordée grâce au BTS. Il était donc nécessaire qu'en lien avec la profession nous affirmions la place des compétences en gestion à côté des compétences dans le domaine de l'exploitation des transports. Cela se traduira en particulier par une étude de cas écrite et évaluée en ponctuel à l'examen.

Propos recueillis par
Hervé Kéradec

¹ > Il s'agit exactement de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur public routier de marchandises, de déménagement et/ou de loueur de véhicules industriels avec conducteur. Arrêté du 28 décembre 2011 modifié (JO du 30 décembre 2011).

La nouvelle dénomination de cette formation est « Gestion des transports et logistique associée » (GTLA). Pouvez-vous nous expliquer le sens de ce changement ?

La nouvelle appellation du BTS est le reflet des objectifs énoncés précédemment :

- > une plus grande lisibilité ;
- > l'affirmation de la place de la gestion d'entreprise dans toutes ses dimensions (management, gestion financière, gestion commerciale) ;
- > la place de la logistique.

Ce dernier point mérite une explication. Ce BTS forme d'abord des exploitants transport de haut niveau. La logistique n'est donc traitée qu'en relation avec la prestation transport offerte par les entreprises du secteur ou par le service transport des chargeurs (notamment le stockage en amont et en aval du transport). La logistique de production, par exemple, n'est pas abordée dans le référentiel du BTS GTLA.

Les liens avec la profession sont traditionnellement forts dans le secteur du transport et de la logistique. Comment les professionnels ont-ils été consultés pour rénover ce diplôme ?

La rénovation de ce BTS est d'abord partie d'une demande exprimée par les professionnels dans le cadre de la 11^e commission professionnelle consultative pour les raisons évoquées plus haut. À la suite de cette demande, un groupe de travail a été constitué avec, en particulier, des inspecteurs et des enseignants de BTS. Les professionnels ont été associés à ces travaux de deux façons :

- > par l'intermédiaire de l'Association de formation dans les transports (AFT) dont trois responsables ont intégré à part entière le groupe de travail ;
- > grâce à des auditions conduites par le groupe de travail de responsables d'entreprises de transport.

Il faut noter que ces entretiens ont eu lieu à Paris, mais aussi en province, en particulier à Lyon, Toulouse et Calais. Ces échanges ont donc permis d'adapter le nouveau référentiel aux besoins des entreprises du secteur, qui apprécient ce diplôme qui leur est particulièrement dédié.

Comment les heures de culture économique, juridique et managériale (CEJM) appliquée seront-elles enseignées dans le BTS GTLA ?

Le groupe de travail s'est saisi bien évidemment de l'opportunité offerte par le nouvel enseignement de CEJM. Dès sa mise en œuvre, en septembre 2019, quatre heures de CEJM seront dispensées dans le cadre du tronc commun. Mais deux heures de CEJM appliquée sont clairement inscrites dans la grille horaire, avec, en seconde année, un co-enseignement réalisé par

l'enseignant de CEJM et l'enseignant de transport. En effet, le domaine du transport offre de nombreux thèmes d'application, en particulier en droit avec le contrat de transport ou la réglementation sociale européenne sur les temps de conduite et de repos des conducteurs. Ce co-enseignement est aussi présent dans le bloc 4 du référentiel traitant de la pérennité et du développement de l'activité transport.

De nombreux élèves venant de baccalauréat professionnel suivent cette formation. L'articulation entre la formation en baccalauréat professionnel et le BTS a-t-elle fait l'objet d'une vigilance particulière ?

En effet, de nombreux élèves titulaires des baccalauréats professionnels « transport » et dans une moindre mesure « logistique » poursuivent leurs études en BTS TPL et y réussissent bien pour deux raisons principales :

- > ils développent au cours de leur formation, et en particulier dans le cadre de leurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), une véritable culture professionnelle « transport » ;
- > ils acquièrent des compétences réelles dans le domaine de l'exploitation des transports, qu'ils peuvent ensuite réinvestir dans le cadre du BTS.

Cependant, ils doivent aussi développer des compétences nouvelles, en management des équipes ou en gestion d'entreprise par exemple, et approfondir leur maîtrise de l'expression écrite et orale, en français et en langue étrangère. Pour cela, ils doivent être accompagnés.

C'est le cas actuellement, car les enseignants de BTS TPL connaissent bien ce profil d'élèves, certains d'entre eux ayant enseigné en baccalauréat professionnel.

Cet accompagnement devra être renforcé dans le cadre du nouveau BTS GTLA, en particulier dans le domaine de la gestion d'entreprise, de l'économie et du droit. De nombreuses heures en effectifs allégés et la mise en place d'un co-enseignement en CEJM appliquée devraient les y aider.

La rénovation en cours du baccalauréat professionnel « transport » devrait aussi faciliter la réussite de ces bacheliers en BTS avec une technicité moindre sur un certain nombre d'opérations d'exploitation (douane, par exemple), mais une place plus importante faite au projet professionnel du jeune et à sa connaissance de la diversité du monde du transport.

La formation en alternance concerne-t-elle un grand nombre d'élèves dans ce BTS ?

Un élève alternant a-t-il autant de chance de réussir qu'un élève en formation initiale ?

Toutes les voies de formation sont des voies de réussite en BTS GTLA. Cela dépend du profil des jeunes et de leur motivation. Il est certain que des liens privilégiés avec une

entreprise de transport, soit dans le cadre des stages, soit dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, sont un atout. Il convient cependant que le jeune réalise des tâches suffisamment diversifiées pour couvrir l'ensemble du référentiel, et donc réussir à l'ensemble des épreuves. Cela ne devrait pas constituer une difficulté insurmontable, la plupart des entreprises de transport offrant une large palette de services à leurs clients, tant en termes de modes de transport que de prestations logistiques.

Cette formation attire majoritairement des garçons, un effort a-t-il été fait pour inciter aussi des jeunes filles à suivre ce BTS ?

C'est vrai que l'on a assisté, ces dernières années, à une légère diminution du nombre de jeunes filles dans nos formations, pour des raisons que l'on s'explique mal. En effet, les jeunes femmes réussissent très bien dans les fonctions d'exploitation qui demandent, outre des compétences techniques dans le domaine du transport, une forte réactivité, des qualités de communication et le sens du travail en équipe. L'Association pour la formation dans les transports a engagé de nombreuses actions pour inciter les jeunes filles à s'engager dans les métiers des transports, actions auxquelles l'Éducation nationale s'associe au niveau des établissements et au niveau national. Je voudrais par exemple, citer le prix Sabine Farge qui récompense tous les ans une élève ou une étudiante de nos formations « transport » particulièrement motivée et méritante.

Quelles sont les ressources en formation et en ligne disponibles pour les professeurs ? De quelles autres formations peuvent-ils bénéficier ?

Je dois dire que la sensibilisation des enseignants aux évolutions du secteur est engagée depuis de nombreuses années, avec, en particulier tous les deux ans, les rencontres de Marseille organisées avec le concours de la Confédération du commerce de gros et international (CGI). Une journée entière de ces rencontres – auxquelles participent plus de 120 enseignants des BTS TPL, CI, NRC et TC – est consacrée aux nouveaux défis de la logistique, en particulier en milieu urbain. Bien entendu, la mise en œuvre du nouveau référentiel sera accompagnée par la publication d'un guide d'accompagnement pédagogique sur lequel travaille actuellement un groupe d'enseignants et de représentants de la profession. Par ailleurs, une action au plan national de formation est prévue en mars 2019 pour présenter ce nouveau référentiel à l'ensemble des formateurs académiques et des inspecteurs impliqués dans l'animation de la filière. Enfin, je voudrais saluer le travail très important réalisé par les animateurs du CRCM-TL (Centre de ressources

en communication et mercatique – transport et logistique) pour la mise en ligne de ressources dans le domaine du transport et de la logistique.

Comment la certification du nouveau BTS GTLA évolue-t-elle par rapport à la certification précédente ?

La nouvelle certification correspond exactement au découpage en quatre blocs de compétences du référentiel du BTS GTLA, avec quatre épreuves professionnelles :

- > l'épreuve E4. Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques ;
- > l'épreuve E5. Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques et analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques avec deux sous-épreuves : E51. Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques et E52. Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques ;
- > enfin, l'épreuve E6. Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques. Cette certification est équilibrée avec deux épreuves en CCF (E4 et E6) et deux épreuves en ponctuel (E51 et E52). Si nous avons choisi de proposer une épreuve écrite supplémentaire autour des compétences de gestion (l'épreuve E52) par rapport à l'actuel référentiel, le CCF a été très largement simplifié, que cela soit en E4 avec une seule situation d'évaluation, et en E6 avec la présentation d'un projet réalisé par le candidat au cours de sa formation ou dans le cadre de son expérience professionnelle.

Auriez-vous deux ou trois messages forts pour les collègues qui vont enseigner dans le BTS GTLA à la rentrée 2019 ?

Je ne peux qu'encourager les collègues à s'engager pleinement dans la mise en œuvre de ce nouveau référentiel qui répond bien aux évolutions de métiers variés et très porteurs, avec une mobilisation forte des technologies de l'information et de la communication. Je les invite à se rapprocher encore davantage des entreprises de transport ou des chargeurs présents dans leur environnement proche, car la réussite d'un nouveau diplôme professionnel ne peut résulter que d'une action conjointe avec le milieu professionnel qui va accueillir ces étudiants et étudiantes en stage, et leur offrir des emplois et des carrières intéressantes et motivantes. Une rénovation est l'opportunité pour les professeurs de renouveler leurs pratiques, de tisser de nouvelles relations professionnelles ; c'est ce qui rend nos disciplines captivantes et pleinement en phase avec les changements technologiques et économiques que nous vivons au quotidien. ●